

Compte-rendu de réunion Comité de pilotage du 22 janvier 2025

Site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne (FR2600957)

Réunion du 22/01/2025 à Poncey-sur-l'IGnon de 14h à 16h

Rédaction le 23/01/2025 : Mathilde POISSENOT – natura2000@pays-seine-et-tilles.fr

Validation : Bénigne COLSON

Personnes présentes

- BARBOTTE Quentin, entomologiste à la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne
- BARRE Bertrand, chargé de mission Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté
- BONDoux Marinette, fédération française des clubs alpins et de montagne de Dijon
- BOURGUEIL Elise, cheffe de projet du PETR Seine-et-Tilles
- CHATEAU Patrice, conseiller municipal délégué à la biodiversité et à l'alimentation et conseiller métropolitain à Dijon métropole
- COLSON Bénigne, président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne
- COURTOIS Olivier, conseiller municipal Etaules
- CROO Valentin, Syndicat de Bassin de l'Ouche
- DARNON Léo, responsable de l'UT Montagne Office national des forêts
- DESQUENES Christophe, maire de Panges
- GREAUME Aurélien, conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- GUERRIER Alexandre, technicien forestier Centre national de la propriété forestières Bourgogne-Franche-Comté
- HERMANT Anne, responsable environnement à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- JULIEN Marine, chargée de mission biodiversité Fédération des chasseurs de Côte-d'Or
- LEPINE Eliane, maire de Poncey-sur-l'IGnon, représentant Hubert BRIGAND député
- GOUDEAU Cédric, agent forestier Office national des forêts
- MINARD Léa, animatrice de la charte forestière de territoire du PETR Seine-et-Tilles
- MULLER Bruno, conseiller municipal adjoint Curtil-Saint-Seine
- NUYTEN Thomas, association des communes forestières de Côte-d'Or
- PAQUET Florian, maire de Moloy
- POISSENOT Mathilde, animatrice Natura 2000 du PETR Seine-et-Tilles
- TATTU Fabrice, agent forestier Office national des forêts
- TRÉCA Marlène, conservatrice de la Réserve naturelle régionale-Forêt d'Exception du Val Suzon, Office national des forêts
- SCHLAF Inès, communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGnon
- WAHL Aurélie, animatrice Natura 2000 au Parc national de Forêts

Personnes excusées

- BARD Nathalie, maire de Prenoys
- BAUDRY Luc, président de la communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGnon
- BRASSART Alexandre, chargé de mission biodiversité, Direction départementale des territoires de Côte-d'Or
- BURILLE Catherine, élue référente de la Charte forestière de territoire du PETR Seine-et-Tilles
- COLLIN-HUET Marie-Pierre, DREAL BFC – Service Biodiversité Eau Patrimoine

- DROUHIN Nicolas, inspecteur des sites classés, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- DUCCELLIER Géraldine, conseillère environnement à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- ECHARD Henri, Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- FREMANN Cyril, technicien du Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- GAY Françoise, maire de Messigny-et-Vantoux
- GOURMAND Patricia, Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- LAMBREY Julie, chargée de mission biodiversité Parc national de forêts
- LEGRAIN Olivier, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or
- LOUIS Catherine, présidente du PETR Seine-et-Tilles
- PROST Monique, Société Entomologique de Dijon
- RICHARD Sébastien, directeur départemental de la SAFER Bourgogne-Franche-Comté
- VIALET Céline, conseillère départementale du canton de Talant, maire de Pasques
- WOYNAROSKI Stéphane, conseiller régional à la Région Bourgogne-Franche-Comté, délégué eau et biodiversité, élu désigné pour le site de la Montagne côte-d'orient

Bénigne Colson, président du comité de pilotage, introduit la séance en remerciant la commune de Poncey-sur-l'Ignon pour l'accueil de la réunion annuelle du comité de pilotage. Il présente ensuite l'ordre du jour :

- I. Introduction
- II. Bilan de l'animation 2024
- III. Programmation 2025
- IV. Questions diverses
- V. Présentation « 40 ans de préservation du site des Essarts » par Bruno Muller
- VI. Elections
 - a. Désignation de la structure porteuse
 - b. Election du Président du Comité de pilotage

I. Introduction

Bénigne Colson rappelle que 2024 a été marquée par la concertation des différents acteurs du territoire pour la révision du Document d'objectifs et remercie toutes les personnes ayant participé. Après une courte présentation du site de la Montagne côte-d'orient, Mathilde Poissenot présente le bilan de l'animation 2024.

II. Bilan de l'animation 2024

1. Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000

En 2024, le contrat ni-agricole ni-forestier « Gestion par fauche » de la prairie de Fontaine noire s'est poursuivi et du temps a été consacré avec le technicien ONF au montage du contrat forestier « Ilot Natura 2000 » en forêt communale de St-Martin-du-Martin. Le contrat sera déposé en 2025.

Restauration et entretien des milieux naturels

a) Restauration de la mare des Essarts – Curtil-Saint-Seine

Faisant suite à des travaux de restauration de la mare présente sur le site des Essarts (chantier participatif en 2023), la commune de Curtil-Saint-Seine a entrepris de faire appel à une association de réinsertion pour la restauration du muret

de la mare. L'objectif était de retrouver une retenue d'eau suffisante tout au long de l'année pour permettre aux espèces présentes sur le site d'accomplir l'ensemble de leur cycle de vie. Les travaux ont été effectués entre juillet et octobre 2024. Si l'année pluvieuse de 2024 ne permet pas de déterminer l'efficacité de la restauration pour les milieux, 2025 permettra certainement de rendre compte des bénéfices de la restauration.

b) Restauration de la cascade de tuf des Essarts – Curtil-Saint-Seine

Toujours sur le site des Essarts, un entretien de la cascade de tuf présente plus en amont de la mare a été réalisé en octobre 2024 avec l'accompagnement de Christophe Bernier du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). La problématique était qu'avec l'augmentation de la hauteur de tuf, l'eau se trouvait déviée du circuit et s'écoulait sur le sentier permettant d'accéder au site. Cette intervention aura consisté en recréer des sillons pour permettre à l'eau de venir réalimenter le tuf et le *Cratoneurion* (habitat d'intérêt communautaire constitué de mousses) dont certaines parties étaient en train de s'assécher.

c) Entretien des pelouses – Saulx-le-Duc

Une gestion était prévue sur les pelouses de Saulx-le-Duc avec la mise en place d'un éco-pâturage. Ce projet réunit plusieurs partenaires parmi lesquels l'opérateur OPALE, l'éleveuse Aline De Bast, l'ONF, la commune de Saulx-le-Duc et l'animation Natura 2000. Malheureusement, au regard des contraintes liées au terrain (pose difficile de la clôture électrique), de la problématique liée au gibier (filet sectionné en plusieurs endroits et un individu mort empêtré dans le filet) et des chèvres ayant paniqué et s'étant pris dans le filet lors de leur installation sur le site, le projet est actuellement en pause. Une réflexion est à poursuivre en 2025 pour étudier les options restantes.

2. Suivis scientifiques et techniques

Suivi amphibiens

Le suivi amphibiens s'est poursuivi dans le cadre de l'action « crapauds » consistant en la traversée manuelle des amphibiens dans le Val Suzon et rendu possible grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires : le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUB), la RNR-FE du Val-Suzon (ONF), le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) (services environnement et route), la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA) et l'animation Natura 2000. Cette année 1741 amphibiens ont été sauvés dont 1665 crapauds communs. A noter la présente plus importante en 2024 d'alytes accoucheurs avec 41 individus recensés. Le taux mortalité de 4,5%, plus important qu'en 2023, s'explique notamment par l'usure du filet dont les parties les plus abimées seront remplacées en 2025. Avec 111 bénévoles ayant participé pour 135h bénévolat, cette action contribue à une sensibilisation importante. A noter que les 64 jours de relève représentent une durée inférieure à celle de présence du dispositif en 2023 : en effet, les seaux et filets ont été retirés plus tôt en raison des crues importantes début avril afin de limiter au maximum le risque mortalité de la microfaune dans les seaux remplis d'eau.

Suivis chauves-souris

Le suivi des chauves-souris s'est poursuivi en 2024 par les bénévoles de la SHNA :

- 67 individus de 9 espèces au Peuptu de la Combe Chaignay en période d'hibernation ;
- comptage à l'envol du Minioptère de Schreibers au Peuptu de la Combe Chaignay avec des effectifs importants dont 97 individus au printemps et 237 à l'automne

Outre ces suivis, une journée de terrain aura permis à l'animatrice de découvrir les cavités à Cussey-les-Forges dans le cadre d'une sortie sur le terrain avec Alexandre Cartier (SHNA) et Alexandre Brassart (DDT21).

Suivi Damier du frêne

Un bilan très alarmant pour le Damier du frêne avec l'absence d'individu (imago en vol ou nid communautaire) vu en 2024 dans le site Natura 2000. A noter un constat similaire dans le Parc national de forêts avec un seul imago observé. Quentin Barbotte (SHNA) indique qu'effectivement la météo 2024 explique qu'on n'ait pas vu de pontes ni d'imago. Il précise toutefois que le Damier a pu se déplacer et qu'il serait possible de le revoir en 2025.

Suivi grands mammifères

Le suivi est effectué à l'aide de deux pièges photos situés aux deux entrées du Peuptu de la Combe Chaignay. Suite à la mise en place d'affiches plastifiées rappelant l'interdiction de pénétration et le risque de dérangement d'espèces protégées par l'ONF en 2023, aucune tentative de pénétration n'a été constatée depuis. Aucun individu loup-lynx n'a été observé mais les espèces communes sont présentes : renard, chat sauvage...

Suivi espèces exotiques envahissantes

En 2024, le technicien ONF Fabrice Tattu a signalé la présence de l'Ambrosie au niveau d'une place de dépôt derrière la SPA de Messigny-et-Vantoux. Mathilde Poissenot rappelle les importants enjeux sanitaires liés à cette espèce avec un fort pouvoir allergisant. Bertrand Barré précise que l'espèce est réglementée et qu'il y a une obligation de la détruire. Fabrice Tattu indique que la station est très importante et que l'espèce est probablement beaucoup plus présente qu'on ne le croit. Il est possible de signaler sa présence sur le site : www.signalement-ambrosie.atlasante.fr. L'ONF est intervenu rapidement sur la station.

En 2024, une station de Renouée du Japon non revue depuis 2021 a été observée dans le Val Courbe. Suite à cette observation, l'animatrice a pris contact avec le service route du Département (CD21). Le CD21 connaît la station et la gère avec une fauche mensuelle une partie de l'année empêchant ainsi le développement de la station.

Suivi pelouses calcaires

Préalablement à la mise en place du pâturage sur les pelouses de Saulx-le-Duc, un suivi de la flore a été réalisé par Christophe Bernier (CBNBP) et Mathilde Poissenot. Ce suivi s'appuie sur le protocole déjà en place sur le site visant à recenser les espèces et les groupements végétaux le long d'un transect. Si le suivi ne pourra finalement pas servir d'état initial au pâturage, il aura toutefois permis d'actualiser la connaissance.

Etude sur les milieux tufeux

Prévue dès 2023 et inscrite dans le contrat de bassin de la Tille, l'étude portant sur les milieux tufeux de l'entité des Sources de l'Ignon a été initiée en 2024 avec la réalisation d'un cahier des charges en début d'année et le début de l'étude sur la faune piscicole par la Fédération de pêche en juin 2024. Cette étude fait suite à plusieurs échanges sur le terrain avec les partenaires techniques et au constat que le bras alimentant le marais tufeux par le dessus s'est trouvé obstrué par la chute des arbres ne permettant pas plus une alimentation en eau du marais par ce biais. La question s'était alors posée d'intervenir pour remettre le bras en eau mais également sur le fait qu'une intervention pourrait impacter les espèces présentes. Cette étude préalable portant sur la faune piscicole, les amphibiens et la bryoflore (les mousses étant de bons indicateurs des sources tufeuses) permettra d'identifier si des actions de gestion sont nécessaires sur le site ou non.

3. Communication et sensibilisation

Communication

En 2024, le Pays Seine-et-Tilles s'est doté d'une nouvelle charte graphique. Celle-ci a permis de décliner plusieurs plaquettes pour chacun des dispositifs portés par le Pays Seine-et-Tilles. L'animation Natura 2000 a donc une nouvelle plaquette.

Toujours sur la communication, le site internet Natura 2000 a été régulièrement mis à jour et la communication a été diffusée pour chacun des événements grand-public organisés par l'animation Natura 2000.

Sensibilisation du jeune public

Des animations auprès du jeune public ont été proposées en 2024. A noter un nombre inférieur aux années passées liées au peu de retour à l'appel à manifestation d'intérêt réalisé par le Pays Seine-et-Tilles et visant à proposer un catalogue d'animations à destination des scolaires et des centres de loisirs.

Des animations ont été proposées dans le cadre de l'Aire terrestre éducative de Messigny-et-Vantoux, projet consistant à confier la gestion d'un espace « naturel » aux élèves de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux. Ce projet financé en 2024 par la RNR-FE du Val Suzon et l'animation Natura 2000 est animé par l'association Pirouette-Cacahuète depuis octobre 2024 suite au départ de l'animatrice Bernadette Durand.

D'autres animations ont été réalisées à l'occasion des traversées des amphibiens du Val Suzon et des animations ponctuelles sur la flore ont été proposées à des scolaires.

Sensibilisation du grand-public

Les animations à destination du grand-public ont bien fonctionné en 2024 que ce soit sur des formats sorties ou conférences. A noter également, l'organisation d'un événement inter dispositifs du Pays Seine-et-Tille à l'occasion de la Fête de la Nature avec la Charte forestière de territoire (CFT), le Contrat local de santé (sensibilisation à l'ambrosie et aux tiques) et le Contrat local d'éducation artistique dans le cadre duquel les élèves d'école primaire avaient réalisé un jeu de société sur la biodiversité et qui a été mis à l'honneur à cette occasion.

Sensibilisation autres

D'autres publics ont également bénéficié de sortie comme le public en reconversion de Quetigny venu sur le dispositif crapauds. L'animation Natura 2000 a participé à des sorties organisées par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et de la CFT à destination des propriétaires forestiers ce qui aura permis d'aborder les enjeux et le fonctionnement du dispositif Natura 2000.

4. Veille à la cohérence des politiques publiques

Convention ENEDIS

Une rencontre a eu lieu en juin 2024 avec ENEDIS, l'ONF, l'entreprise d'élitage et l'animation Natura 2000 en vue de définir les modalités d'élitage au sein des espaces naturels protégés. Cette rencontre faisait suite à la convention signée en 2023 entre ENEDIS, l'ONF et la Région BFC visant à mieux tenir compte des enjeux de biodiversité lors des interventions au niveau des lignes électriques. Cette rencontre sur site a permis d'étendre les recommandations à l'ensemble de la Vallée du Suzon, à savoir une intervention hors des périodes sensibles pour la faune et la flore.

Marlène Tréca rappelle la genèse de ce partenariat né de l'objectif de la RNR-FE du Val Suzon d'intégrer la prise en compte de l'enjeu paysager dans la gestion des lignes électriques. C'est en réponse à cet objectif que des travaux avaient été effectués au niveau de la ligne de Ste-Foy et réalisés sur la base des recommandations de Miram Blin (ONF). Suite à ces travaux, ENEDIS a souhaité identifier d'autres secteurs sur lesquels reproduire ce qui avait été réalisé à Ste-Foy.

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Le projet d'APPB sur le site des Essarts à Curtil-Saint-Seine a été soumis au CSRPN en fin d'année 2024 et a reçu un avis favorable. Un autre projet d'APPB porte sur les cavités à chauves-souris : non prévu initialement, il a été proposé d'intégrer la cavité de Norges-la-Ville à ce projet en vue d'avoir une protection réglementaire ; la protection physique (fermeture de la cavité) n'ayant pas abouti en 2022 en raison de la nécessité d'une avance de trésorerie conséquente de la part des propriétaires.

Lien avec les partenaires et sollicitations diverses

L'animatrice Natura 2000 a participé aux comités de gestion de la RNR-FE du Val Suzon et a accompagné le Syndicat du bassin de l'Ouche dans le cadre du suivi des assecs, action qui sera intégrée dans le futur DOCOB. L'animatrice a répondu aux sollicitations diverses portant sur les risques et les préconisations pour éviter tout impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

5. Gouvernance

Révision DOCOB

Un temps important de l'animation Natura 2000 a été consacré en 2024 à la révision du DOCOB avec l'appui de Léa Minard. En effet, toute la concertation a été réalisée cette année avec :

- l'organisation de 4 réunions de groupes de travail (réunion portant sur les différents enjeux identifiés et visant à définir les objectifs long-terme et opérationnels dans un premier temps et les mesures de gestion dans un second temps),
- l'organisation d'un COPIL intermédiaire en juin 2024 pour soumettre à validation les mesures du futur DOCOB,
- de nombreux échanges bilatéraux avec les différents partenaires sur les différentes thématiques.

L'arborescence aura été élaborée avec l'appui de Réserves naturelles de France, organisme ayant travaillé à l'élaboration de la nouvelle méthodologie d'élaboration des documents de gestion, sur 2 jours d'accompagnement. L'animatrice aura assisté à un webinaire de formation de la méthodologie qui aura permis de clarifier certains points. Enfin, Mathilde Poissenot remercie Marlène Tréca (RNR-FE) et Bertrand Barré (Région BFC) qui ont été beaucoup sollicités au cours de l'année 2024 et qui ont apporté leur aide dans les différentes étapes de la révision du DOCOB.

Initiée dès fin 2024 par Léa Minard, la rédaction des fiches actions se poursuivra en 2025. Un exemple de fiche action est présenté au COPIL.

Bilan financier 2024

Bénigne Colson présente le bilan financier 2024 d'un montant de 54 040€ pour l'animation Natura 2000 et 28 555€ pour l'appui technique à la révision du DOCOB sur 2023-2024. Bénigne Colson informe le COPIL que Léa Minard recrutée à l'appui technique est désormais animatrice de la Charte forestière de territoire à temps plein.

III. Programmation 2025

Suivis techniques et scientifiques

Les suivis se poursuivront en 2025 sur les compartiments suivants :

- Damier du frêne : un effort de prospection particulier sera réalisé en 2025 pour espérer revoir l'espèce sur le site Natura 2000
- Relève des pièges photos : la relève se poursuivra
- Espèces exotiques envahissantes : une veille se poursuivra à l'échelle de l'ensemble du site lors des sorties sur le terrain
- Chauves-souris : les comptages se poursuivront en 2025

Etudes

- L'étude sur les Sources de l'Ignon se poursuivra en 2025 sur les compartiments Amphibiens et Bryoflore.
- La cartographie des habitats est prévue en 2025 avec un budget alloué par la Région. Le cahier des charges a été rédigé et est en attente de validation avant le lancement de la procédure des marchés publics.
- Un suivi ponctuel de la flore patrimoniale se poursuivra en 2025.
- Selon l'avancement de la cartographie, l'élaboration de notices de gestion visant à définir sur des milieux très spécifiques (pelouses, prairies, marais tufeux) une gestion adaptée pourra débuter en 2025.

Gestion des habitats et des espèces

- Le contrat forestier portant sur un îlot Natura 2000 en forêt communale de St-Martin-du-Mont pourra être déposé en 2025 après vérification sur le terrain des arbres éligibles.
- Le montage d'un PAEC est envisagé après identification des parcelles éligibles. Des échanges avec une autre animatrice Natura 2000 (Estelle Burlotte, site Natura 2000 Sud Yonne) ont abouti à une réflexion sur la possibilité de déposer un PAEC commun, les habitats et espèces étant similaires. L'objectif sur le site de la

Montagne côte-d'orienne est surtout le maintien des pratiques agricoles déjà en place et globalement favorable à la biodiversité.

- La réflexion se poursuivra sur la gestion des pelouses de Saulx-le-Duc : l'éleveuse reste intéressée par l'écopâturage si une autre solution de parc est envisagée (clôture en dur) et l'opérateur OPALE qui avait inscrit l'entretien des pelouses comme mesure d'accompagnement du parc éolien du Bois des Saulx est toujours désireux de financer une gestion sur le site et propose un entretien mécanique si le pâturage n'est pas possible
- Des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes pourront être réalisées dès 2025.

Communication

La communication (mise à jour sites internet) et diffusion des événements grand-public se poursuivra en 2025

Sensibilisation

- Public jeune : poursuite du financement de l'ATE à Messigny-et-Vantoux au moins jusque fin 2026 ; animations sur les milieux humides dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique ; animations ponctuelles à destination des écoles et des centres de loisirs avec une réflexion au sein du Pays Seine-et-Tilles pour mobiliser les structures du territoire
- Grand public : poursuite des animations selon le même format qu'en 2024
- Autres : animation prévue avec le CNPF à destination des propriétaires forestiers, autres animations à destination des élus ou des usagers

Gouvernance

En 2025, un temps d'animation sera dédié à la finalisation du DOCOB et notamment à la rédaction des fiches actions ainsi qu'à la finalisation de l'arborescence. Il est prévu un COPIL intermédiaire de validation du DOCOB en juin 2025.

Budget prévisionnel 2025

Bénigne Colson présente le budget prévisionnel 2025 qui s'élève à 56 771€ dont 70% liés au poste de l'animation et 30% répartis sur des actions de sensibilisation, de communication, études et frais de déplacement.

IV. Questions diverses

- Alexandre Guerrier interroge sur le choix de mettre en place un APPB sur le site des Essarts déjà classé en zone Natura 2000. Mathilde Poissenot répond que le site avait été identifié au titre de la SNAP et qu'il y avait eu une problématique de fréquentation en période du COVID : la pénétration dans les bassins (dans lesquels se trouvent de nombreuses espèces d'amphibiens avec un risque de dérangement important) avait induit une volonté de passer le site en protection forte.
- Concernant la problématique de pâturage qui n'a pas abouti sur les pelouses de Saulx-le-Duc, Anne Hermant demande la surface des pelouses. Mathilde Poissenot répond qu'il y a une surface d'environ 4ha et que des parcs tournants étaient prévus sur une surface d'1 ha (soit un linéaire de clôture de 400m).
- Aurélie Wahl demande sur quel territoire est prévu la mise en place d'un PAEC. La question est également posée de savoir combien d'hectares pourraient être concernés par la mise en place de mesures agro-environnemental. Mathilde Poissenot répond que cela représente une centaine d'hectares dans le site Natura 2000, majoritairement présent dans le Val Suzon et quelques hectares sur l'entité des Sources de l'Ignon.

V. 40 ans de préservation du site des Essarts

Bruno Muller, adjoint au Maire de Curtil-Saint-Seine présente le site des Essarts et les nombreuses actions menées en faveur du patrimoine présent sur le site.

VI. Elections

Bertrand Barré rappelle le rôle du comité de pilotage, de la structure porteuse et du président de COPIL. Suite à sa présentation, les membres élus présents sont invités à voter.

a. Désignation de la structure porteuse

Bertrand Barré indique que le Syndicat mixte du Pays Seine-et-Tilles (PSTB) est l'actuelle structure porteuse du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne et que le comité syndical du PSTB a délibéré pour poursuivre l'animation du dispositif.

Résultats du vote :

Contre = 0

Abstention = 0

Pour = 7

Le Pays Seine-et-Tilles est désigné comme structure porteuse et poursuivra l'animation Natura 2000.

b. Election du Président du Comité de pilotage

Il est ensuite procédé au vote du président du comité de pilotage. Bertrand Barré indique que la Région a été informée préalablement d'une seule candidature : celle du président sortant Bénigne Colson. Il invite les élus qui souhaitent se présenter à la Présidence à se manifester. Aucun autre élu ne se porte candidat. Il est donc procédé au vote de l'élection du Président.

Résultats du vote :

Contre = 0

Abstention = 1 (Bénigne Colson)

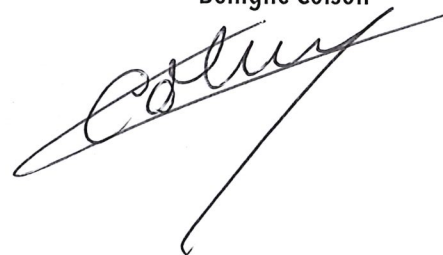
Pour = 6

Bénigne Colson est réélu à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientienne.

Bénigne Colson remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

Le ...28/02/2025.....

Le Président du Comité de Pilotage
Bénigne Colson



Pièces jointes :

- Présentation de la réunion du COPIL : 1_COPIL 2024_Présentation bilan 2024
- Présentation de Bruno Muller sur la préservation du site des Essarts : 2_COPIL 2024_Préservation Essarts_Curtil
- Présentation de Bertrand Barré sur la mise en œuvre de Natura 2000 : 3_COPIL 2024_PresentationREGION